



## Fiche 2

28 mai 2008

---

# Biodiversité et agriculture

**Un tiers des espèces végétales et animales vivent en zone agricole. La sauvegarde de cette biodiversité incombe aux familles paysannes. Cette tâche est indemnisée par des paiements directs. Pourtant, les conditions ne se sont guère améliorées pour les espèces menacées. L'OFEV et L'OFAG sont en train de définir des objectifs environnementaux pour l'agriculture, notamment dans le domaine de la biodiversité.**

La grande variété d'espèces observée sur le Plateau il y a 50 ans était un produit de la paysannerie. Au cours de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, l'agriculture s'est mécanisée et intensifiée. Dans les régions rurales du Plateau, plus des deux tiers des haies, prairies sèches, bas-marais, vergers, rivières non endiguées et autres habitats ont disparu. Parallèlement, une superficie équivalente au canton d'Uri a été dévolue à l'urbanisation.

### **Des surfaces de compensation écologique ...**

Pour sauvegarder la diversité biologique, des paiements directs ont été introduits en 1993 pour les surfaces de compensation écologique (SCE). L'objectif était d'aménager un dixième de la surface agricole utile, soit 108 000 hectares – dont 65 000 en plaine – avec une végétation proche de l'état naturel.

Les SCE couvrent aujourd'hui 120 000 hectares mais il en manque 5000 en plaine. Des études montrent que les surfaces de compensation sont plus riches en espèces que les cultures intensives. Mais la disparition des espèces menacées se poursuit. Pour les oiseaux, les possibilités de nidification ne se sont pas améliorées. Les SCE atteignent leurs limites dès qu'il s'agit d'organismes un peu plus exigeants.

### **... aux primes pour favoriser les espèces et la mise en réseau des habitats**

Dès 2001, l'ordonnance sur la qualité écologique (OQE) complète les prestations fédérales pour les SCE par des primes pour la qualité et la mise en réseau. Pour

avoir droit aux contributions à la qualité, une prairie doit par exemple abriter un nombre minimal d'espèces indicatrices.

Le Monitoring de la biodiversité en Suisse (MBD) montre que ces primes récompensent une qualité accrue. Les prairies répondant aux critères de l'OQE contiennent 49 espèces en moyenne, contre 27 pour les autres.

D'autres contributions pour la mise en réseau des SCE sont accordées aux agriculteurs et agricultrices qui aménagent les SCE selon les directives d'un projet régional. L'objectif est de relier les habitats dispersés pour qu'ils forment un tout. Les bords des cours d'eau et les lisières de forêt jouent à cet égard un rôle important.

### **Définir des objectifs environnementaux pour l'agriculture**

Alors que la population mondiale augmente et que les écosystèmes de la planète se transforment, les réserves de blé n'ont jamais été aussi faibles dans le monde. L'utilisation efficace, durable et équitable des ressources naturelles sera l'un des enjeux majeurs de demain.

Pour rester sur le bon chemin, il faut une destination claire. Quel but voulons-nous atteindre? Quelles étapes envisageons-nous pour y parvenir? L'OFEV et l'OFAG sont en train de définir précisément les objectifs environnementaux pour l'agriculture, en particulier pour la biodiversité et le paysage. Ils serviront de boussole à la politique agricole.

Le défi est de produire tout en ménageant l'environnement. La clé du succès réside dans l'amélioration de l'efficacité écologique. Les ressources naturelles doivent être utilisées au mieux et les impacts négatifs être diminués au maximum.

Des objectifs environnementaux analogues seront élaborés pour les autres secteurs de l'économie.

### **Informations :**

Biodiversité et agriculture:

Sarah Pearson, cheffe de la section Espèces et biotopes, OFEV, 031 322 68 66

Objectifs environnementaux pour l'agriculture:

Willy Geiger, vice-directeur de l'OFEV, 031 322 24 96

Magazine ENVIRONNEMENT 2/2008, à paraître fin mai 2008, voir sous :

<http://www.bafu.admin.ch/dokumentation/umwelt/index.html?lang=fr>